



Baromètre de l'achat de produits numériques reconditionnés

En entreprise et chez les acteurs publics.

Avril 2022



> Sommaire



- Avant-Propos **3**
- Méthodologie **4**
- État des lieux du numérique reconditionné **5**
- Pourquoi avoir recours aux produits reconditionnés ? **10**
- Les barrières à l'utilisation de produits issus du réemploi **13**
- Quel partenaire idéal ? **16**
- Conclusion **18**



> Avant-propos



Nous assistons depuis plusieurs années au développement considérable du marché des produits de seconde main, tiré notamment par les ventes de produits numériques reconditionnés auprès du grand public.

En France, les ventes de smartphones reconditionnés ont progressé de 18% en 2020 pour atteindre un chiffre d'affaires de 700 M€. Ce qui représente près de 14% des ventes totales de smartphones*.

Depuis le 1er janvier 2021, dans le cadre de la loi AGEC, le gouvernement incite les organisations professionnelles à un changement de comportement d'achat en obligeant par exemple chaque établissement public à investir un minimum de 20% des budgets en produits issus du réemploi.

Nos organisations sont convaincues que les entreprises publiques et privées ont un rôle crucial à jouer dans la réduction de notre empreinte carbone et donc dans la réussite de notre transition écologique. Les terminaux représentant 80% de l'empreinte carbone numérique, nous avons souhaité faire l'état des lieux des nouveaux comportements des organisations professionnelles concernant l'achat de produits numériques reconditionnés (ordinateurs/tablettes/smartphones/imprimantes/...).

Cette étude nous permet de mieux comprendre les attentes de ces professionnels en la matière et par là même, de mieux appréhender les enjeux des acteurs français de la filière.

Notre objectif est de rééditer régulièrement cette démarche pour créer un véritable baromètre de l'évolution des comportements d'achats de ces matériels numériques de seconde main dans nos entreprises.



*Etude Xerfi novembre 2021



> Méthodologie



Cette enquête a été conduite auprès de **250 professionnels** décideurs en matière d'achats d'équipements numériques en **entreprise** ou en **établissement public**. L'échantillon a été conçu afin de pouvoir comparer de manière statistiquement fiable les résultats en fonction du **profil professionnel des répondants** (entreprises privées vs acteurs publics) et de leurs **comportements d'achat** actuels (acheteurs vs non acheteurs).



L'échantillon est composé de structures de toutes tailles, de **moins de 10** à **plus de 2000 salariés** dans des secteurs d'activité variés.

L'enquête s'est déroulée en ligne du **13 janvier** au **11 février 2022**.

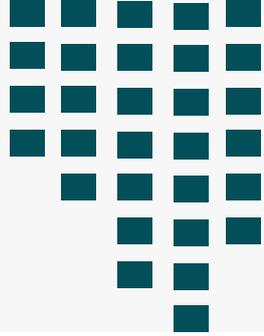




État des lieux du numérique reconditionné



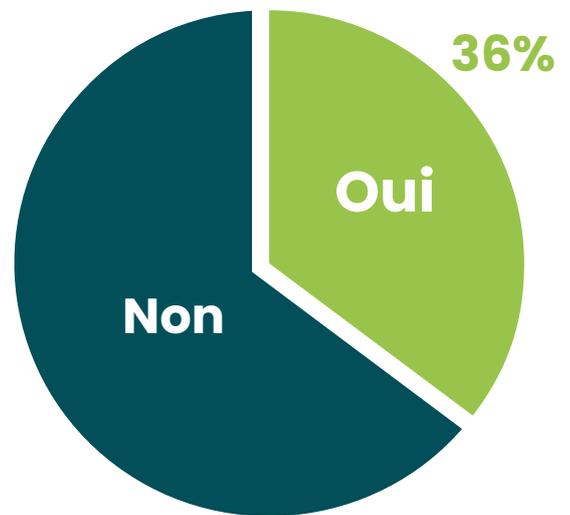
> État des lieux du numérique reconditionné 1/4



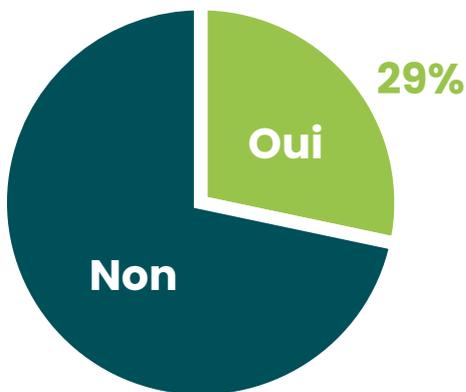
Intention d'achat dans les 12 mois :

Nous avons souhaité connaître l'évolution des comportements à court terme pour l'achat de produits numériques reconditionnés.

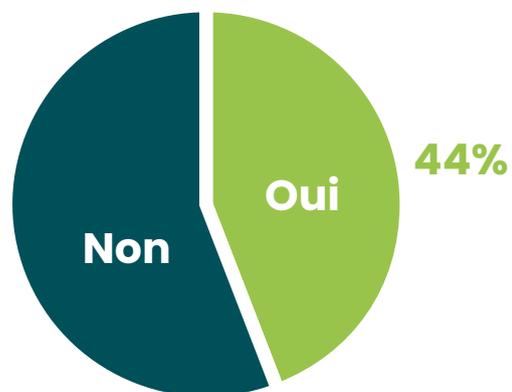
Au global, près de **36% des professionnels** qui n'achètent pas de produits numériques reconditionnés vont **passer à l'acte dans les 12 prochains mois**. Pour les **entreprises privées**, l'intention monte à **44%**.



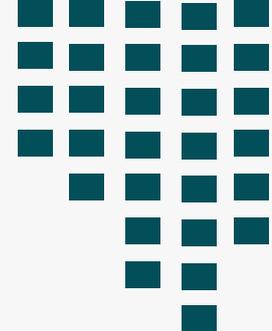
Secteur public



Secteur privé



➤ État des lieux du numérique reconditionné 2/4

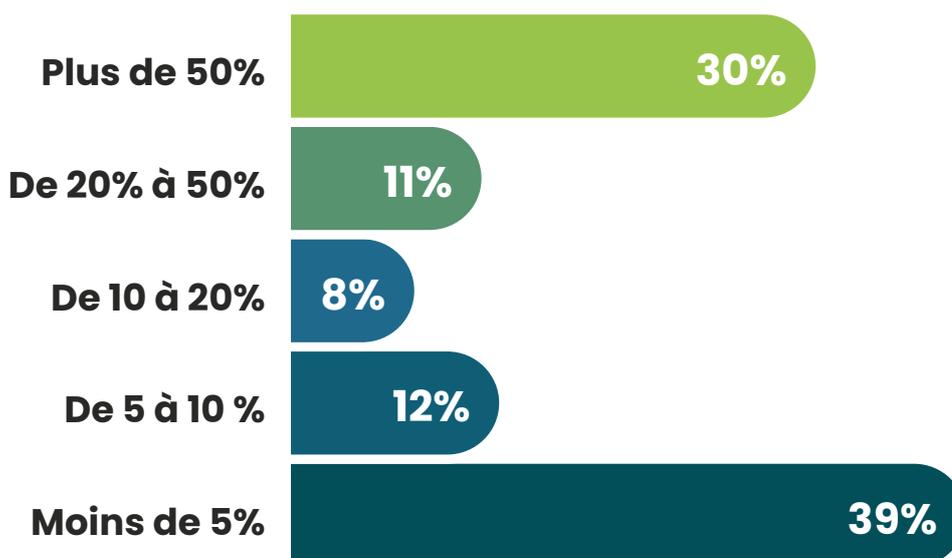


Part de budget accordée au réemploi

Aujourd'hui, **la moitié des professionnels** qui achètent déjà des produits numériques reconditionnés y consacre **moins de 10%** de leur budget. On constate sur cet indicateur un clivage très net puisque **49% d'entre-eux** y consacrent **plus de 10%** : le **réemploi s'impose donc rapidement** auprès des entreprises qui l'ont déjà testé.



Part du budget allouée au reconditionné

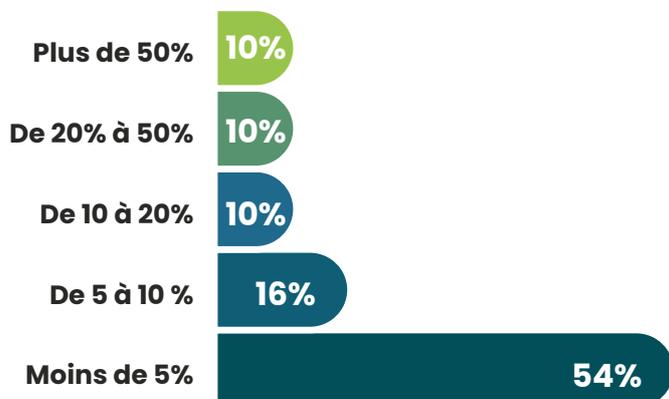


➤ État des lieux du numérique reconditionné 3/4

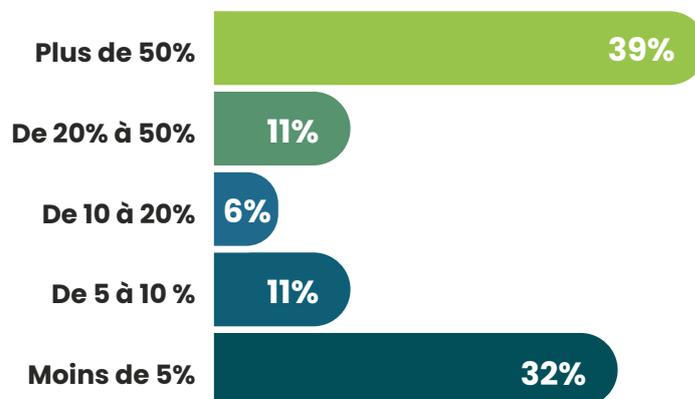
On constate sur cet indicateur, une différence très marquée en fonction du profil puisque **les acteurs publics y accordent un budget nettement inférieur vs les entreprises privées** alors que depuis le 01/01/2021 ces acteurs publics ont l'**obligation de consacrer au moins 20%** de leur budget à des achats de produits de seconde main.



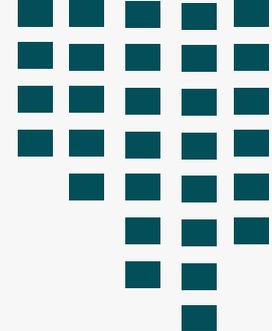
Secteur public



Secteur privé



➤ État des lieux du numérique reconditionné 4/4



Nous avons également demandé aux professionnels d'estimer la part de budget qui serait consacrée aux produits numériques reconditionnés **dans les 2 ans à venir**. Au total - et en intégrant les entreprises et acteurs publics qui n'ont encore jamais acheté de produits numériques issus du réemploi - le reconditionné occupera plus de **10% des budgets** pour **54% des professionnels**.

Pour cette projection, une différence très significative apparaît entre les acteurs publics et les entreprises.

UN RETARD NOTABLE DU SECTEUR PUBLIC

Moins de 30% des acteurs publics prévoient de consacrer une partie de leur budget au réemploi dans les 2 ans à venir.

Il s'agit d'un des enseignements les plus marquants de notre enquête. En effet depuis début 2021, le législateur leur impose une part de 20% minimum de produits reconditionnés pour leurs achats numériques : un retard que le Public devra rapidement combler.

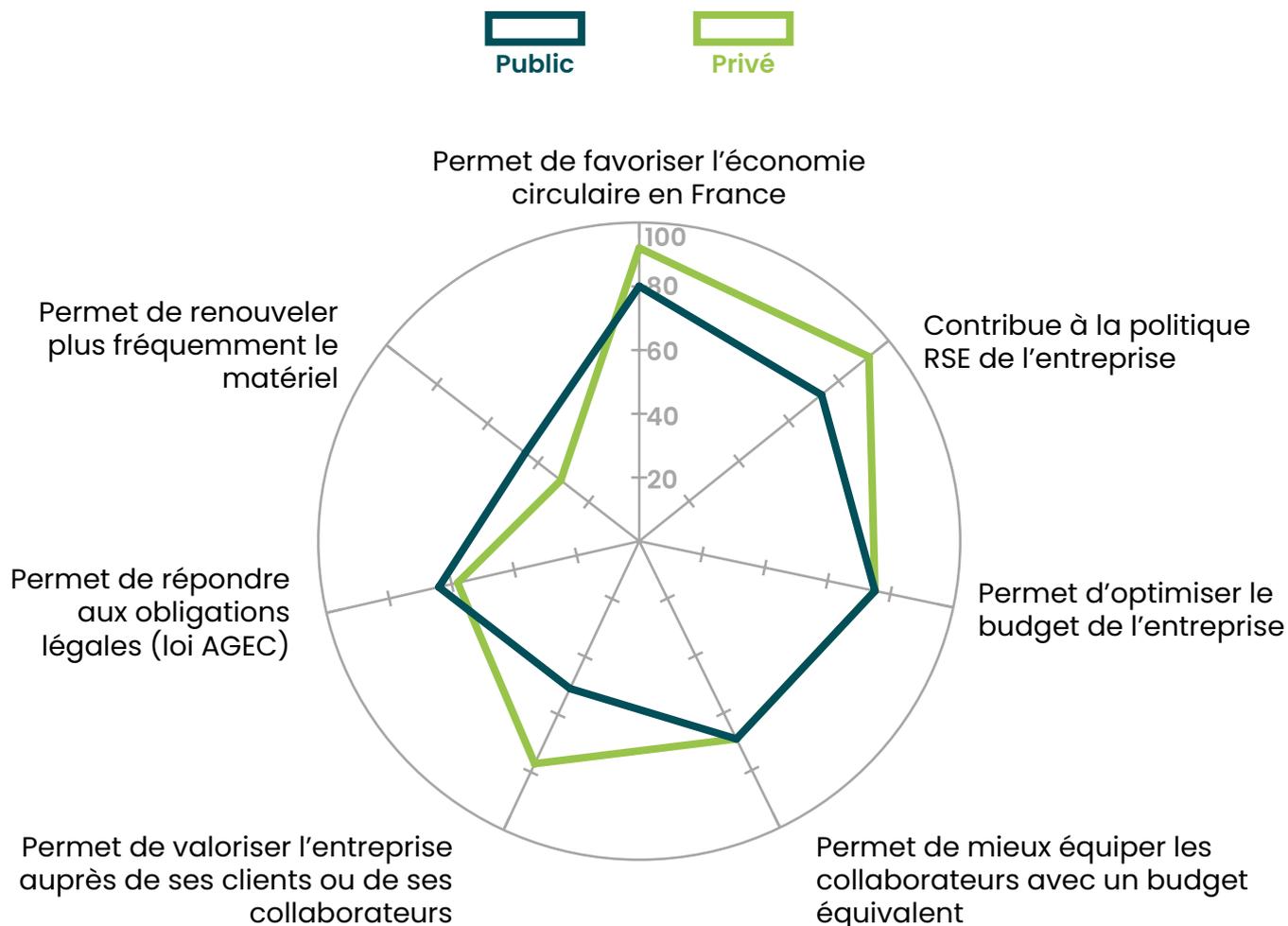




Pourquoi avoir recours aux produits reconditionnés ?



> Pourquoi avoir recours aux produits reconditionnés ? 1/2



L'économie circulaire **made in France** et la **politique RSE** sont les principales motivations d'achat de produits reconditionnés. Ces motivations d'achat sont bien plus prononcées chez les entreprises privées, qui se démarquent également des acteurs publics par l'importance qu'elles accordent à la **perception de leur image** auprès des clients et collaborateurs.

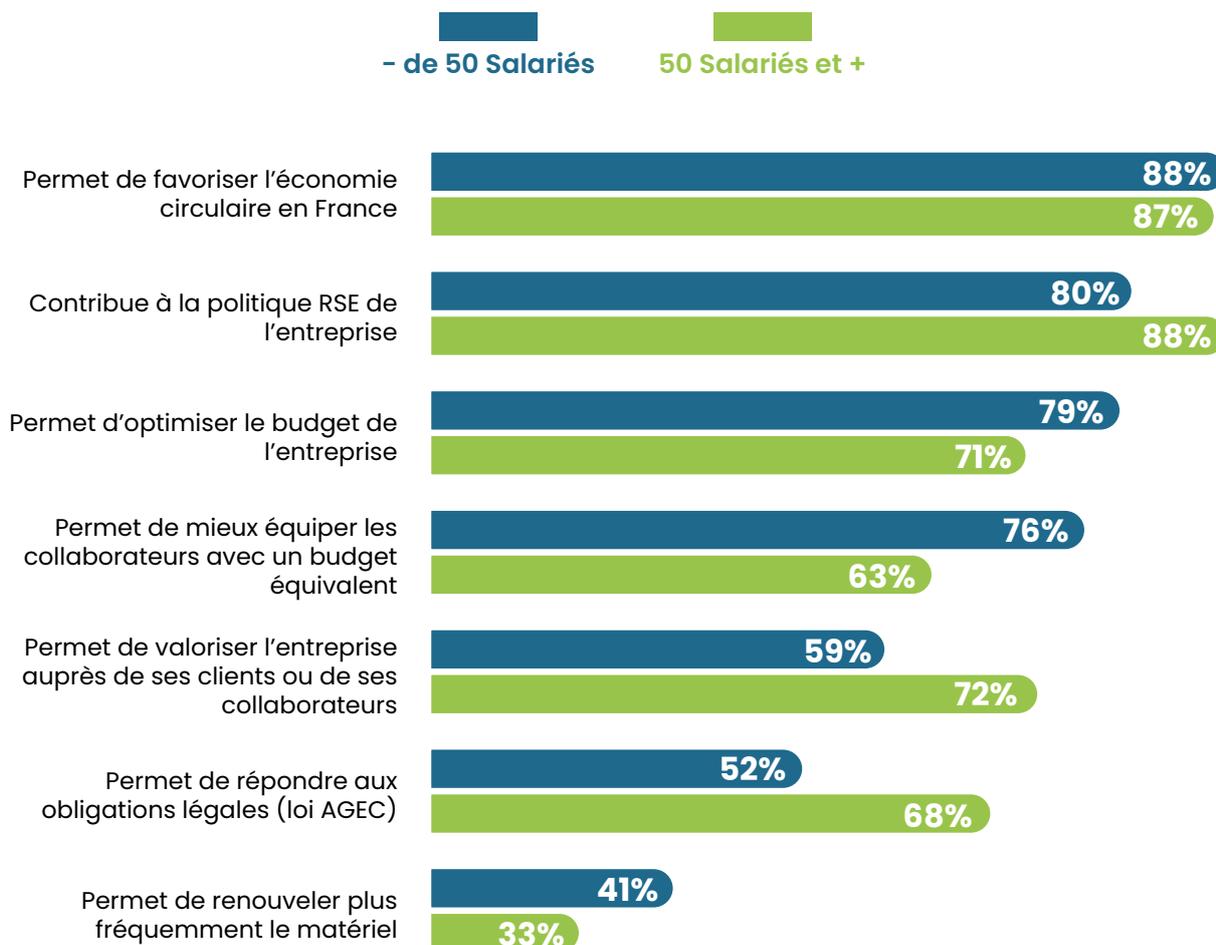


> Pourquoi avoir recours aux produits reconditionnés ? 2/2



Dans le privé : des différences marquées selon la taille de l'entreprise.

Après des acteurs privés, des écarts significatifs apparaissent : les **motivations budgétaires** sont beaucoup plus prégnantes pour les entreprises de **moins de 50 salariés**, alors que les items « **corporate** » émergent plus fortement pour les entreprises de **50 salariés et plus**.





Les barrières à l'utilisation de produits issus du réemploi



➤ Les barrières à l'utilisation de produits issus du réemploi 1/2

Globalement, nous observons que les scores liés aux différents freins présentés ci-dessous sont sensiblement plus faibles que ceux liés aux motivations (voir graphique P.11).

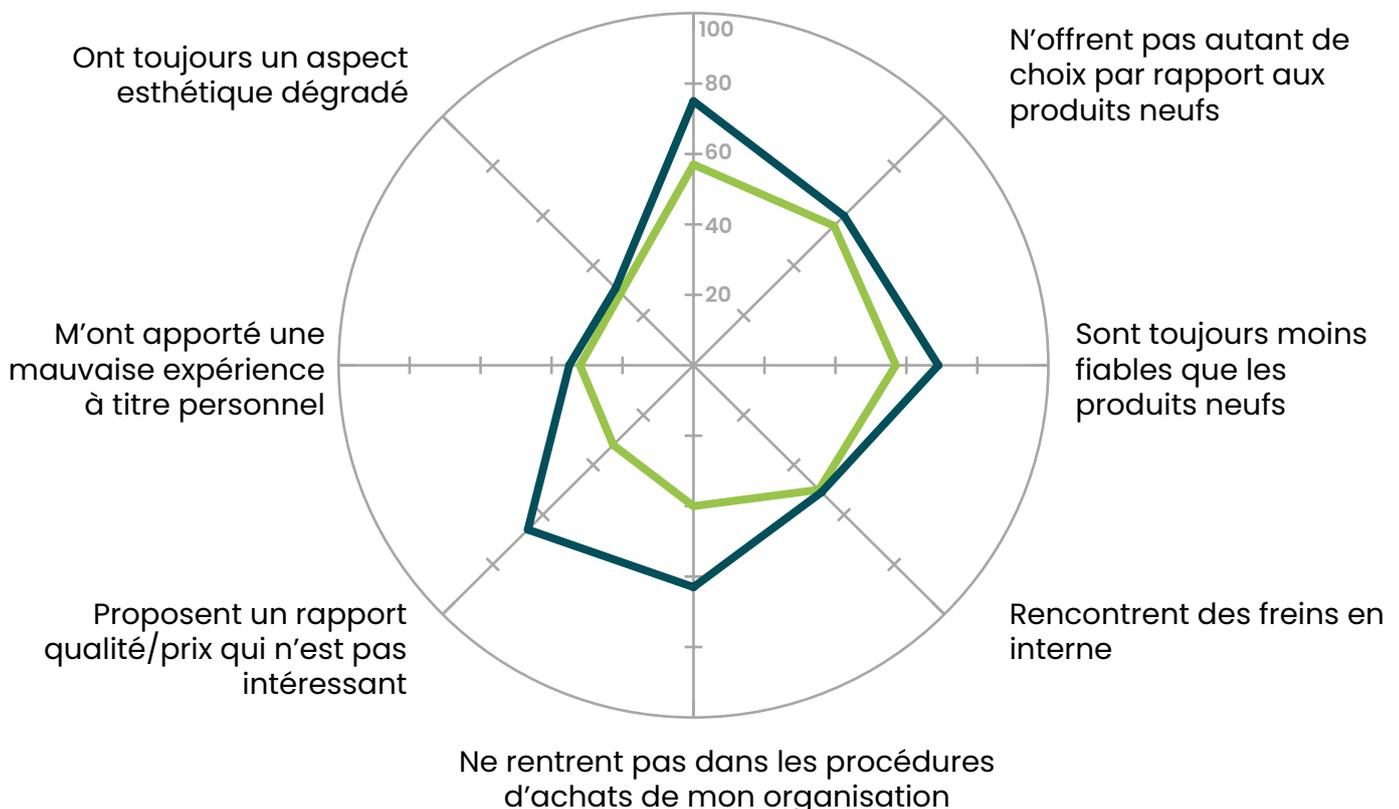
Nous pouvons en déduire que le reconditionné présente plus d'avantages que d'inconvénients, et cela principalement pour le secteur privé.



Public

Privé

Ne sont pas vendus par des vendeurs dédiés aux organisations professionnelles



➤ Les barrières à l'utilisation de produits issus du réemploi 2/2

Un top 3 des principaux freins à l'achat apparaît clairement pour 6 professionnels sur 10 :

- **l'absence de fournisseurs** spécifiquement dédiés aux entreprises.
- **l'offre trop restreinte.**
- **la perception d'une fiabilité inférieure** à celle des produits neufs.

Pour les acteurs publics, les procédures d'achats et le rapport qualité-prix constituent également des barrières **à l'utilisation de produits issus du réemploi**. Malgré la loi AGECE entrée en vigueur en janvier 2021, qui impose un minimum de 20% d'achats des produits numériques en reconditionné, **les structures publiques n'ont majoritairement pas encore adapté leur process d'achat.**

Parmi les entreprises privées, les plus petites structures émettent **moins de doutes** quant à la fiabilité des produits reconditionnés, alors que **l'inadaptation des procédures** d'achat et les **blocages en interne** sont plus marqués dans les plus grandes entreprises.





Quel partenaire idéal ?



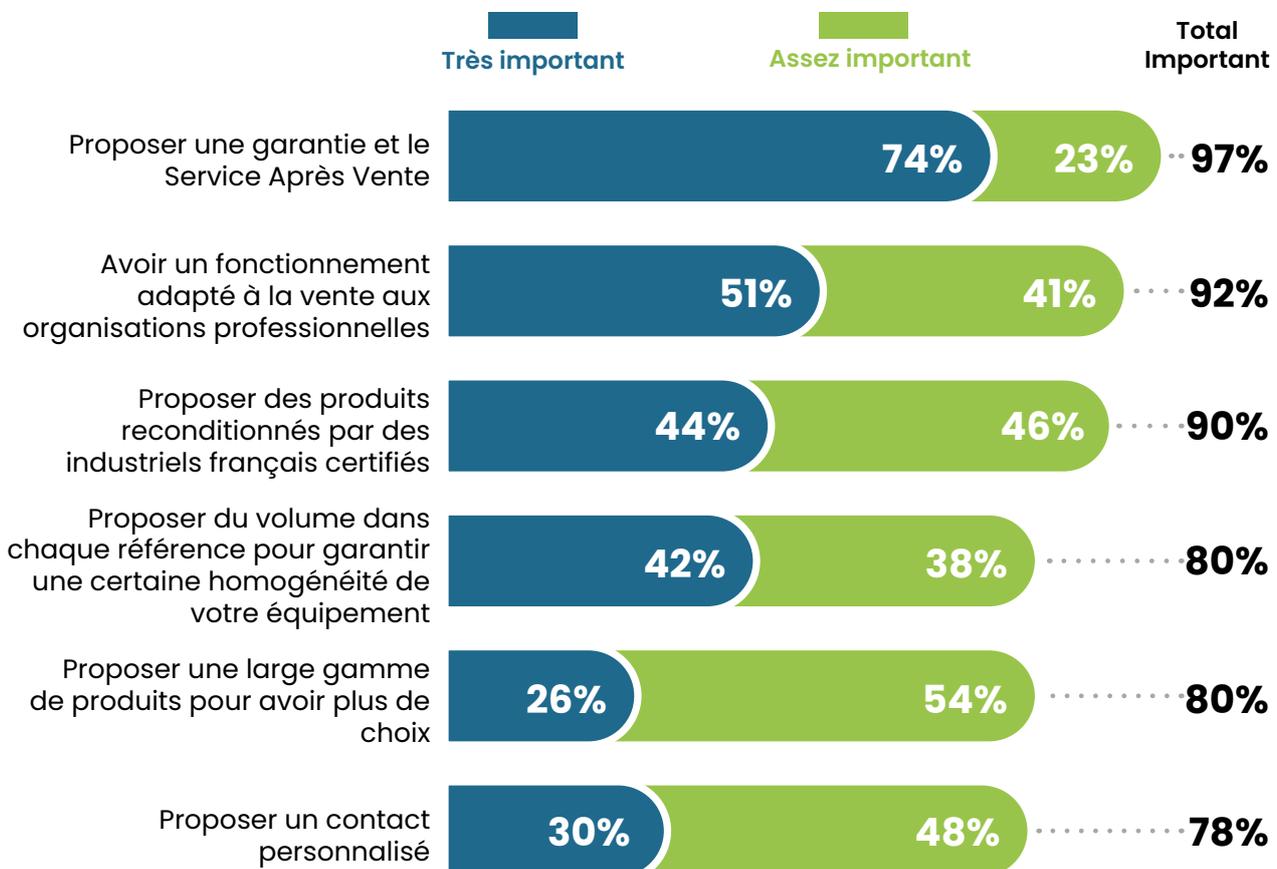
> Quel partenaire idéal ?



Même si l'utilisation de produits numériques reconditionnés s'avère déjà en partie établie et à **fort potentiel** de croissance, les organisations professionnelles montrent des **exigences fortes** dans le choix de leur fournisseur.

Fait unique dans notre étude : **les attentes sont les mêmes** pour le **Privé** comme pour le **Public** et quelle que soit la taille des structures interrogées :

- **La garantie et le SAV rassurent** indubitablement.
- Le partenaire doit impérativement proposer un **process commercial adapté** aux organisations professionnelles.
- **La certification** et le **made in France** sont également des critères très attendus .



> Conclusions



Cette étude nous enseigne que :

- Le marché des produits reconditionnés à destination des entreprises est déjà une réalité qui présente un formidable potentiel de développement.
- Les acteurs du secteur privé sont plus avancés que ceux du secteur public.
- Néanmoins, il existe un décalage considérable chez les acteurs publics, entre la contrainte imposée par l'Etat (loi AGEC), la mise en action en 2022 et les intentions d'achats de ces derniers à horizon 12 et 24 mois (part de budget consacrée).
- Les petites structures sont plus sensibles aux aspects économiques alors que les structures plus importantes sont plus sensibles aux aspects RSE.
- Le Réemploi est un formidable dispositif concret, servant les objectifs RSE et l'image de marque des professionnels qui l'utilisent.
- Les acteurs de la filière doivent se montrer à la hauteur des attentes des entreprises, en portant notamment leur attention sur la relation commerciale et le SAV, mais aussi sur la largeur et la profondeur de l'offre des produits et services proposés.
- Le reconditionné Made in France par des professionnels certifiés semble être un atout majeur.



Cette synthèse a été réalisée par Keeep, en collaboration avec le SIRRMET et avec le soutien de l'INR.

À propos de Keeep :

Keeep est la première plateforme française qui distribue auprès des entreprises et du secteur public du matériel numérique de seconde main reconditionné par les meilleurs industriels français du secteur du réemploi.

Originaire du Nord de la France, Keeep souhaite engager les organisations professionnelles et leurs collaborateurs dans des achats et des usages numériques plus responsables, en privilégiant le respect de l'Environnement, l'Économie Circulaire et l'Emploi local.

À propos du SIRRMET :

Le Syndicat interprofessionnel du reconditionnement et de la régénération des matériels informatiques, électroniques et télécoms (SIRRMET) regroupe les entreprises spécialisées dans le réemploi d'équipements électriques et électroniques (EEE). Le syndicat regroupe une trentaine d'entreprises adhérentes. Il représente un chiffre d'affaires de 800 millions d'euros et 3.000 salariés directs en France.

À propos de l'INR :

Association créée officiellement en 2018, issue d'un collectif qui travaille depuis 2014 sur le Green IT, l'Institut du Numérique Responsable (INR) rassemble l'ensemble des acteurs intéressés pour échanger, réfléchir et proposer des solutions pour promouvoir et pratiquer un numérique plus responsable (régénérateur, inclusif et éthique). L'INR a créé la Charte Numérique Responsable et le label national Numérique Responsable, soutenu par le Ministère de la Transition écologique.

Étude réalisée avec EasyPanel.



Directeur de publication :

Laurent Dunkelmann

Co-fondateur
et Dirigeant chez Keeep

ldunkelmann@keeep.eu



www.keeep.eu